



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 JUILLET 2020

Affichage et convocation : 30 juin 2020

Présents : M AUTIER Béatrice, BARBAISE Fabrice, BEAUFEY Alain, CARRE-VERITA Marie-Paule, COHIDON Noëlle, DE CARLI Eric, DEDION Bruno, GAREL Gwenaëlle, JACQUEMAIN Nicolas, LEON Patrick, LEVERT Thierry, NOWAK Alice, SERGEANT Patrick, SOHIER Alain, THIOLIERE Aline.

Absent : néant

Pouvoir : Néant.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BEAUFEY, le plus âgé des membres présents, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions du Conseil Municipal. Mme THIOLIERE Aline a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur BEAUFEY Alain, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M SOHIER Alain et Mme CARRE-VERITA Marie-Paule.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AVEC DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Election du MAIRE : Deux conseillers se portent candidats : M DEDION Bruno et MME AUTIER Béatrice.

Nbre de votants : 15

Nbre de suffrages nuls : 1

Nbre de suffrages blancs : 0

nbre de suffrages exprimés : 14

majorité absolue : 8

Nbre de suffrages obtenus : DEDION Bruno : 12 voix AUTIER Béatrice : 2 voix

M DEDION Bruno a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election des ADJOINTS : En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre des adjoints. Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, menée par M DE CARLI Eric a été déposée.

Nbre de votants : 15

nbre de suffrages nuls : 0

nbre de suffrages blancs : 3

nbre de suffrages exprimés : 12

majorité absolue : 8

nbre de suffrages obtenus : liste DE CARLI Eric : 12

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur DE CARLI Eric. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste, à savoir : **M DE CARLI Eric 1^{er} Adjoint, Mme CARRE-VERITA Marie-Paule 2^e adjointe, M BEAUFEY Alain, 3^e adjoint, et Mme COHIDON Noëlle 4^e adjointe.**

Monsieur BOILEAU Guy, présent dans le public interpelle le Maire, qui l'autorise à s'exprimer, désirant connaître les délégations des Adjoints. M le Maire lui répond qu'il va les citer.

1^{er} adjoint : Finances et sécurité

2^e Adjoint : Travaux, permis, appel d'offres, domaine public, patrimoine

3^e adjoint : Aménagement, urbanisme, économie, coordination communication

4^e adjoint : séniors, social, santé, handicap, petite enfance, CCAS .

ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE :

Monsieur le Maire propose la nomination d'un conseiller municipal délégué aux affaires suivantes : Animation, vie associative, sport et culture, gestion des salles. Par 12 voix, 2 blancs et 1 nul, **M SOHIER Alain est proclamé Conseiller Municipal délégué** et immédiatement installé.

Monsieur LEON Patrick, Mme AUTIER Béatrice, M LEVERT Thierry, Conseillers Municipaux déplorent que la délégation des associations soit confiée à un Conseiller Municipal délégué et non à un Adjoint. Monsieur le Maire lui répond qu'il a voulu spécifiquement prendre en compte le tissu associatif en nommant un délégué.

Tous trois font remarquer à M le Maire que le public n'a pas à prendre la parole lors d'une séance de Conseil Municipal. M le Maire leur répond qu'il a autorisé exceptionnellement M BOILEAU Guy à s'exprimer.

DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET DELEGUES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a procédé à la composition des commissions communales suivantes :

Commissions	Finances et Sécurité	Travaux et aménagement du territoire	Animation et social
AUTIER Béatrice	X		X
BARBAISE Fabrice	X		X
BEAUFEY Alain	X	X	
CARRE- VERITA Marie-Paule	X	X	X
COHIDON Noëlle		X	X
DE CARLI Eric	X	X	
DEDION Bruno	X	X	X
GAREL Gwenaëlle		X	X
JACQUEMAIN Nicolas	X	X	
LEON Patrick	X	X	
LEVERT Thierry	X	X	
NOWAK Alice		X	X
SERGEANT Patrick	X	X	
SOHIER Alain	X		X
THIOLERE Aline		X	X

DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS :

A l'unanimité, à l'exception de l'ass. « Noël des plus démunis » où Monsieur LEON Patrick conteste le fait qu'une adjointe soit désignée pour siéger à cette association qui n'a pas son siège à Prix-lès-Mézières, le Conseil Municipal a désigné les délégués suivants. Monsieur BEAUFÉY Alain s'est étonné de leur remarque puisque lors du mandat précédent M LEON avait validé cette désignation.

Associations,..	DELEGUES
ECOLES	DEDION Bruno
A.C.P.G./C.A.T.M.	DE CARLI Eric
A.F.R.	THIOLIERE Aline
Ass du MARBAY	JACQUEMAIN Nicolas
A.S.PRIX	DEDION Bruno
F.E.P.	DEDION Bruno- NOWAK Alice
I.D.C.T.	CARRE-VERITA Marie-Paule
SIERRA ALPHA	DE CARLI Eric
TENNIS CLUB PIRISIEN	BEAUFÉY Alain
LE COCHONNET PIRISIEN	NOWAK Alice
CHŒURS ATOUT PRIX	BEAUFÉY Alain
Ass NOEL DES PLUS DEMUNIS	COHIDON Noëlle – BEAUFÉY Alain

AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les élus suivants : 4 membres sans le Président (le Maire): COHIDON Noëlle, NOWAK Alice, AUTIER Béatrice, GAREL Gwenaëlle

CORRESPONDANT A LA DEFENSE :

Intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale. A l'unanimité est désigné : DE CARLI Eric

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

A l'unanimité, sont élus : Président : le Maire.

3 membres titulaires : BEAUFÉY Alain, CARRE-VERITA Marie-Paule, SERGEANT Patrick

3 membres suppléants : SOHIER Alain, THIOLIERE Aline, NOWAK Alice.

Le Conseil Municipal prend acte que : le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence siègent également à cette commission avec voix consultative. Peuvent participer avec voix consultative, un ou plusieurs agent (s) de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Elle est composée de Maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La désignation est effectuée par le directeur des finances publiques à partir d'une liste de contribuables (en double soit 24) proposée par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal établit une liste de propositions d'élus titulaires et suppléants, elle sera complétée et adressée à M le Directeur des finances publiques.

12 COMMISSAIRES TITULAIRES	12 COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BEAUFÉY Alain	THIOLIERE Aline
CARRE VERITA Marie-Paule	COHIDON Noëlle
SERGEANT Patrick	SOHIER Alain

LEVERT Thierry	GAREL Gwenaëlle
DE CARLI Eric	NOWAK Alice
BARBAISE Fabrice	AUTIER Béatrice
LEON Patrick	JACQUEMAIN Nicolas

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal élit les membres suivants :

3 membres titulaires : CARRE-VERITA Marie-Paule, LEVERT Thierry, SERGEANT Patrick

3 membres suppléants : LEON Patrick COHIDON Noëlle, DE CARLI Eric

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES :

A l'unanimité, sont désignés : 1 délégué titulaire : DEDION Bruno 1 délégué suppléant : BEAUFEY Alain

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Par 12 voix pour Bruno DEDION et 3 voix pour Patrick LEON, est élu le représentant « élu » : DEDION Bruno et le représentant « agent municipal » : M MERCIER Mickaël à l'unanimité.

DELEGUE ARDENNE METROPOLE :

Pour information, suite aux élections du 28 juin 2020 :

TITULAIRE : M DEDION Bruno et suppléant : Mme CARRE-VERITA Marie-Paule

A.F.A.F.A.F. (Ass. Foncière intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Evigny, La Francheville, Mondigny, PLM, Warcq et Warnécourt) :

A l'unanimité, est désigné le représentant du Maire : BEAUFEY Alain et un propriétaire : JACQUEMAIN Nicolas

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Vu les articles L2122-22 du CGCT, par 12 voix pour et 3 contre (MM. LEON Patrick, LEVERT Thierry, Mme AUTIER Béatrice) sauf pour les questions d'urbanisme, le Conseil Municipal autorise le Maire à agir par délégation et fixe les domaines d'intervention.

ACTIONS EN JUSTICE : REPRESENTATION DE LA COMMUNE : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, en cas d'empêchement du Maire, d'autoriser les adjoints, suivant leurs disponibilités et dans l'ordre du tableau, à représenter la Commune et à défendre ses intérêts lors audiences de tribunaux.

FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu les articles L.2123, L.2123-24 et L.2123-24-1 du CGCT, et par 3 abstentions et 12 voix pour, le Conseil Municipal fixe à compter de ce jour les indemnités du Maire, des Adjointes et du conseiller Municipal Délégué ainsi qu'il suit :

Indemnité mensuelle du Maire : 78.745 % de l'indemnité légale applicable du barème « Maire » de 1000 à 3499 habitants (l'indemnité légale représente 51.60% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale)

Indemnité par Adjointes : 78.745 % de l'indemnité légale applicable du barème « Adjointes » de 1000 à 3499 habitants (l'indemnité légale représente 19.80 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale).

Et fixation d'une indemnité pour le Conseiller Municipal recevant délégation du Maire et s'inscrivant dans le montant total des indemnités maximales allouées au Maire et Adjointes (ici obligation de renoncer à

une partie de la leur) et ne dépassant pas celle du Maire : 64.925 % de l'indemnité légale du barème «Adjoints ».

Monsieur LEON Patrick fait remarquer que la création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué fera augmenter l'enveloppe des indemnités. Monsieur le Maire répond que l'enveloppe est identique et que les indemnités du Maire et des Adjoints seront baissées.

QUESTIONS DIVERSES : Néant

Le Conseil Municipal prend acte de la déclaration ci-dessous de M LEON Patrick.

Monsieur le maire,

Bravo pour votre élection !

N'oubliez pas cependant que votre liste n'a gagné qu'avec 32 voix d'avance et que 547 électeurs inscrits ne sont pas allés voter le 28 juin.

Prix-lès-Mézières a donc aujourd'hui un maire avec du charisme, de la crédibilité, de la diplomatie et une parfaite connaissance des rouages de notre administration puisque c'est ainsi que vous vous êtes présenté vous-même pendant la campagne électorale.

Vous avez maintenant la responsabilité de gérer les affaires de la commune et d'œuvrer au bien-être de ses habitants. Nous vous y aiderons dans l'intérêt général de la population. Mais nous saurons aussi vous rappeler vos promesses: 1 600 000€ de travaux sans augmentation des taux d'imposition grâce à des subventions d'au moins 50%, des nouveaux trottoirs un peu partout dont une liaison piétonne (voire cyclable) jusqu'au secteur du Poirier, une voie cyclable Prix/Mézières par le bord de Meuse, la création d'un point de vente Alimentation pour ne citer que ces quelques exemples... En revanche, rien de précis sur le réaménagement de la rue de Mézières qui en a pourtant bien besoin et qui, pour nous, est une priorité d'action.

Vous pouvez compter sur nous. Notre opposition sera à la fois constructive et attentive. Toutes les questions seront posées. Il n'y aura pas de sujet tabou.

Merci de votre attention.